



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

quotient familial

Question écrite n° 36543

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences des chiffres de la démographie. Pour aider les familles et encourager la natalité et, pour de nombreux couples qui fondent un second foyer déjà avec des enfants, le Gouvernement serait-il favorable à ce que le troisième enfant donne accès à une part complète au lieu d'une demi-part dans la déclaration de revenu ?

Texte de la réponse

Les dispositions du I de l'article 194 du code général des impôts répondent déjà à la demande formulée par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36543

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6120

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 191